

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01887
Numéro SIREN : 341 178 697
Nom ou dénomination : AIR FRANCE FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 29438



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France

Air France Finance S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Air France Finance S.A.S.

45 rue de Paris - 95747 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Ce rapport contient 17 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France

Air France Finance S.A.S.

Siège social : 45 rue de Paris - 95747 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Capital social : €24 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société Air France Finance S.A.S.

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Air France Finance S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.1.2. de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Immobilisations financières », expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,

étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 juin 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés



Eric Dupré
Associé



Guillaume Crunelle
Associé



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020

**Société par Actions Simplifiée au capital de 24 000 000 euros.
Siège social : 45 rue de Paris 95747 Roissy CDG Cedex
RCS de Bobigny : 341 178 697**

COMPTE DE RESULTAT DE SOCIETE AIR FRANCE FINANCE

<i>En K euros</i>		31 décembre	31 décembre
Exercice clos le	<i>Notes</i>	2020	2019
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	3.1.1	-	-
Autres produits		-	-
Charges d'exploitation			
Consommations en provenance de tiers		(151)	(200)
Impôts et taxes et versements assimilés		-	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Autres charges		(8)	-
Résultat d'exploitation		(159)	(200)
Produits financiers		2 404	8 627
Charges financières		(177 625)	(5 604)
Résultat financier	4	(175 221)	3 023
Résultat courant avant impôt		(175 380)	2 823
Produits exceptionnels		356 573	45 173
Charges exceptionnelles		(93 289)	(45 004)
Résultat exceptionnel	5	263 283	169
- Participation des salariés aux résultats		-	-
- Impôts sur les bénéfices	6	(2 535)	-
Résultat de l'exercice		85 368	2 992

BILAN DE SOCIETE AIR FRANCE FINANCE

Actif		31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>En K euros</i>	<i>Notes</i>		
Immobilisations financières		1 355 422	1 285 586
Actif immobilisé	7	1 355 422	1 285 586
Créances clients et comptes rattachés (sociétés liées)	8	30	84
Créances clients et comptes rattachés		185	-
Créances diverses		20	19
Disponibilités		385	281
Actif circulant		620	384
Comptes de régularisation et assimilés		-	78 440
Total actif		1 356 042	1 364 410
Passif		31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>En K euros</i>	<i>Notes</i>		
Capital social	9	24 000	24 000
Réserves légale		2 400	2 400
Report à nouveau		124 674	121 682
Résultat de l'exercice		85 368	2 992
Capitaux propres	10	236 442	151 074
Provisions pour risques et charges		4 500	4 500
Dettes financières	11	1 114 266	1 125 797
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	126	16
Avances et acomptes reçus		186	-
Titres à libérer		440	82 981
Dettes		1 115 018	1 208 794
Comptes de régularisation et assimilés		82	42
Total passif		1 356 042	1 364 410

ANNEXE

1. INTRODUCTION

Air France Finance a pour activité l'acquisition, la prise de participation dans toute société et plus généralement toute activité rentrant dans le cadre d'une holding ; les opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle des liens de capital ; le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine et de gestion financière ; l'achat, la location et la vente d'aéronefs ; toutes opérations se rattachant à l'un des objets spécifiés.

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total s'élève à 1 356 millions d'euros, et au compte de résultat de l'exercice, dégagant un bénéfice de 85 millions d'euros. Elles font partie intégrante des comptes annuels.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Le 09 janvier 2020, Air France Finance a cédé ses titres Amadeus pour un montant de 356,5 millions d'euros netté du débouclage du forward.

Le 23 juillet 2020, Air France Finance a procédé à une augmentation de capital de 230 millions d'euros dans sa filiale Hop. Celle-ci a été financé par un emprunt auprès d'Air France.

Le 26 novembre 2020, Air France Finance a libéré la part de capital appelé non versé de 82,5 millions dans sa filiale Transavia. Celle-ci a été financé par un emprunt auprès d'Air France.

Le 17 décembre 2020, la société Air France Consulting a été tupé dans Air France Finance.

Le 23 décembre 2020, Air France Finance a acheté à Transavia Airline C.V. les 83 019 titres que celle-ci détenait soit 4,49 % du capital de Transavia qui est détenu à ce jour à 100% par Air France Finance.

Air France Finance a déprécié la majorité de ses titres de participations suite à la crise du Covid.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément au règlement ANC 2014-03 mis à jour par l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

- aux dispositions légales et réglementaires applicables en France ;
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :
 - continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices.

Concernant l'application du principe de continuité d'exploitation, la société bénéficie du support financier de Société Air France S.A..

3.1. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES UTILISEES

3.1.1. CHIFFRE D’AFFAIRES

Néant.

3.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation des sociétés et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d’acquisition net des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur d’acquisition.

La valeur d’inventaire des titres correspond à la valeur d’utilité pour la société. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette (éventuellement réévaluée), des perspectives de rentabilité et pour les sociétés cotées, de l’évolution du cours de bourse, lorsque celui-ci est significatif.

Les autres immobilisations financières sont évaluées au plus bas du coût d’acquisition ou de leur valeur de remboursement.

3.1.3. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont revues au cas par cas et sont provisionnées en fonction de l’évaluation du risque d’irrecouvrabilité.

3.1.4. OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du 31 décembre 2020.

La différence résultant de la conversion des disponibilités est portée au compte de résultat en différence de change, celle concernant les créances et les dettes est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes de change latentes font l’objet de provisions pour pertes de change en charge.

4. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Exercice clos le	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>En K euros</i>		
Intérêts sur endettement	(14 797)	(4 312)
Produits financiers de participations (1)	1 586	7 496
Autres charges financières (2)	(78 441)	9
Autres produits financiers	739	46
Dotations aux provisions (3)	(84 386)	(1 300)
Reprises de provisions (4)	78	1 084
Total	(175 221)	3 023
(1) Dont dividendes Mexico Cargo Handling 1,5 million d'euros en 2020. Dont dividendes Blue Link 3,3 millions d'euros, dividendes Servair 2,3 millions et dividendes Mexico Cargo Handling 1,8 million d'euros en 2019.		
(2) Dont charges de débouclage du collar Amadeus (78,4) millions en 2020.		
(3) Dont (7,2) millions d'euros de dotation pour dépréciation des titres Air Cote d'Ivoire, (55) millions d'euros de dotations pour dépréciation des titres HOP et (22) millions de dotations pour dépréciation des titres Transavia au 31 décembre 2020. Dont (1) million d'euros de dotation pour dépréciation des titres Air Cote d'Ivoire et (0,3) million d'euros de dotations pour dépréciation des titres DGBIRDS au 31 décembre 2019.		
(4) Dont 1 million de reprise de provision pour dépréciation des titres Joon au 31 décembre 2019.		

5. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Exercice clos le	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>En K euros</i>		
Résultat sur cession d'actifs (1)	263 195	(1 084)
Charges / produits exceptionnels sur opérations de gestion (2)	88	1 253
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Total	263 283	169
(1) Résultat de cession des titres Amadeus pour 263,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Résultat de cession des titres Joon pour 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2019		
(2) Produits exceptionnels liés à Air France Finance Ireland (indemnisation forfaitaire) pour 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.		

6. IMPÔTS ET SITUATION FISCALE LATENTE

Depuis le 1er avril 2002, Air France Finance S.A.S. est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Air France-KLM. La convention d'intégration fiscale conclue entre Air France Finance S.A.S. et Air France-KLM S.A. retient le principe de neutralité par lequel la société intégrée doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe une charge ou un crédit d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

<i>En K euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts sur les sociétés dus à Air France-KLM	2 535	-
Total	-	-
<i>En K euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Reports déficitaires avant intégration fiscale	-	-
Reports déficitaires depuis l'intégration fiscale	152 114	161 968
Total	152 114	161 968

7. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

7.1 VALEURS BRUTES

<i>En K euros</i>	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2020	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2020
Participations – Note 7.3	1 438 349	247 400	(95 712)	1 590 037
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	4 841	-	-	4 841
Autres immobilisations financières	85	-	-	85
Immobilisations financières	1 443 275	247 400	(95 712)	1 594 963
Total	1 443 275	247 400	(95 712)	1 594 963

7.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

<i>En K euros</i>	Amortissements ou dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements ou dépréciations à la fin de l'exercice
Titres de participation – Note 7.4	152 848	84 268	(2 501)	234 615
Prêts	4 841	-	-	4 841
Autres immobilisations financières	-	85	-	85
Immobilisations financières	157 689	84 268	(2 501)	239 541
Total	157 689	84 353	(2 501)	239 541

7.3 EVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATIONS

<i>En K Euros</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Cession	Fusion absorption	Valeur brute à la fin de l'exercice
Air France Finance Ireland	2 934	-	-	-	2 934
Air Orient Service	4 880	-	-	-	4 880
HOP!	120 028	230 000	-	-	350 028
Blue Link	2 286	-	-	-	2 286
Pelican	2 087	-	-	-	2 087
Air Cote d'Ivoire	22 019	-	-	-	22 019
AAF Spares	4 952	-	-	-	4 952
Amadeus	93 159	-	(93 159)	-	-
Air Afrique	2 089	-	-	-	2 089
Air France Consulting	2 423	-	-	(2 423)	-
Quali Audit	-	800	-	-	800
Servair	218 101	-	-	-	218 101
Transavia	953 500	16 600	-	-	970 100
Voyages FRAM	8 747	-	-	-	8 747
Autres	1 144	-	(130)	-	1 014
Total (Note 7.1)	1 438 349	247 400	(93 289)	(2 423)	1 590 037

7.4 TITRES AYANT FAIT OBJET D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION

<i>En K Euros</i>	Dépréciation au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Dépréciation à la fin de l'exercice
Air France Finance Ireland	2 934	-	-	2 934
Air Orient Services	1 200	-	-	1 200
Air Cote d'Ivoire	14 800	7 219	-	22 019
Air Afrique	2 088	-	-	2 088
Air France Consulting	2 423	-	(2 423)	-
HOP	120 028	55 000	-	175 028
Transavia	-	22 000	-	22 000
Voyages FRAM	8 747	-	-	8 747
Diverses	628	49	(78)	599
Total (Note 7.2)	152 848	84 268	(2 501)	234 615

8. ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES

<i>En K euros</i>	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Au 31 décembre 2020			
- Créances clients et comptes rattachés (sociétés liées)	30	30	-
- Créances clients et comptes rattachés	185	185	-
- Créances diverses	20	-	20
Total	235	215	20

<i>En K euros</i>	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Au 31 décembre 2019			
- Créances clients et comptes rattachés (sociétés liées)	84	84	-
- Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
- Créances diverses	19	-	19
Total	103	84	19

9. CAPITAL SOCIAL

La société Air France détient 100% du capital social Air France Finance qui est composé de 8 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 3 euros.

10. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En K euros</i>	Capital	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 31 décembre 2019	24 000	2 400	(22 358)	2 992	151 074
Affectation du résultat	-	-	(5 254)	(2 992)	-
Résultat de la période	-	-	-	85 368	85 368
Au 31 décembre 2020	24 000	2 400	(27 612)	85 368	236 442

11. DETTES FINANCIERES

<i>En K euros</i>	Au 1 ^{er} janvier 2020	Emprunts nouveaux	Remboursements	Au 31 décembre 2020
Dettes financières à court terme	1 125 797	358 697	(370 228)	1 114 266

12. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES

<i>Dettes En K euros</i>	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Au 31 décembre 2020				
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126	126	-	-
- Avances et acompte reçus	186	186	-	-
Total	312	312	-	-

<i>Dettes En K euros</i>	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Au 31 décembre 2019				
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	16	-	-
- Avances et acompte reçus	-	-	-	-
Total	16	16	-	-

13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties données	Bénéficiaire	Montant	Echéance
General indemnities dans le cadre de la cession de Cityjet pour les montants qui viendrait à dépasser la provision passée en sociale sur le litige de la base de Paris ou éventuel litige équivalent avec un salarié dont l'origine est avant la transaction.	Romscope Limited	A la hauteur du montant de la condamnation dépassant la provision	Avril 2021
Financement en crédit-bail d'un hangar à Clermont Ferrand	Bail Entreprises et Oseo Financement	4,3 millions d'euros	Janvier 2024
Engagement de cession de titres	Gategroup	Valeur « marché » (1)	2ème trimestre 2025

Garanties reçues	Garant	Montant	Echéance
Engagement d'achat de titres	Gategroup	146 millions d'euros (2)	50% mars 2021 50% juin 2021
	Gategroup	97 millions d'euros (3) (*)	1 ^{er} trimestre 2023, 2024 et 2025

(*) valorisation au prix de l'option initiale

(1) Gategroup dispose d'une option d'achat des titres Servair encore détenus par Air France Finance au 2^{ème} trimestre 2025 à une valeur "marché" et à tout moment, dans des cas spécifiques soit de blocage en matière de gouvernance, ou en cas de projet de cession par le Groupe de ses intérêts à un tiers : option d'achat au prix initial définitif sans intérêts d'un nombre de titres permettant à Gategroup de détenir 100% du capital de Servair.

(2) Le 20 mars 2020, Air France Finance a exercé l'option initiale de vente d'un nombre de titres permettant à Gategroup d'atteindre 80% du capital de Servair. La cession de ces 30% de Servair par Air France Finance à Gategroup est prévue pour moitié au 15 mars 2021 et pour l'autre moitié au 15 juin 2021.

(3) Pour le solde de sa participation (20%), Air France Finance dispose d'une option de vente au prix de cession initial définitif avec intérêts de tout ou partie des titres, tous les ans au 1^{er} trimestre 2023, 2024 et 2025 et à tout moment dans des cas spécifiques de blocage en matière de gouvernance : option de vente (valeur "marché") de l'ensemble des titres encore détenus par la société.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS AMADEUS

Air France Finance a débouclé son forward qu'elle avait avec la Société Générale sur les 4 950 000 titres Amadeus lors de leur cession le 9 janvier 2020.

15. INFORMATION SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part de capital détenu	Résultat du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus	
<i>En milliers d'euros</i>		(Hors résultat de l'exercice)			Brut	Net
Filiales détenues à plus de 50%						
<u>Filiales françaises (1)</u>						
Hop!	43 543	2 309	100%	(179 603)	350 028	175 000
Blue Link	2 288	10 349	100%	(1 874)	2 286	2 286
Transavia	18 500	45 359	100%	(222 588)	970 100	948 100
<u>Filiales étrangères (2)</u>						
Air France Finance Ireland	2 855	(2 855)	100%	-	2 934	-
Pelican	2 037	89	100%	-	2 087	2 087
Participations détenues à moins de 50%						
Servair	52 386	47 600	49,9%	(94 900)	218 104	218 104
Voyages FRAM	ND	ND	ND	ND	8 747	-

(1) Information sur la base des comptes sociaux.

(2) Information sur la base des comptes locaux ou IFRS.

Les valeurs comptables des titres directement détenus par Air France Finance sont présentées *Notes 7.3 et 7.4*

16. INFORMATIONS SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

a) Entreprises liées (sociétés susceptibles d'être intégrées globalement dans un ensemble consolidable)

<i>En K euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations financières		
Prêts	4 841	4 841
Dettes financières		
Emprunts	1 046 033	1 089 104
Intérêts courus sur emprunt	2 188	440
Comptes-courants	65 925	36 254
Créances d'exploitation		
Créances clients	30	51
Comptes-courants	-	-
Dettes d'exploitation		
Titres à libérer	440	82 981
Produits constatés d'avance	-	-
Produits financiers		
Dividendes	1 586	7 486
Provisions sur titres	-	-
Charges financières		
Provisions sur titres	-	-
Autres charges financières	(14 797)	(4 312)
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-

15. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes d’Air France Finance sont inclus, suivant la méthode de l’intégration globale, dans les comptes consolidés de :

Air France – KLM
SA au capital de 428 634 035 euros
2, rue Robert Esnault-Pelterie
75 007 PARIS
552 043 002 RCS Paris

16. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 25 mars 2021, Air France Finance et Gategroup ont aménagé leurs accords et se sont accordés sur un versement par Gategroup de 80,9 millions d’euros au 31 Mai 2021, suivi d’un deuxième virement le 30 décembre 2022 de 70,9 millions d’euros représentant chacun 15% des titres de Servair. A l’issue de ces deux opérations, Gategroup détiendra 80% du capital de la société Servair.

Dorénavant, l’option de vente sur le solde de 20% des titres Servair sera exerçable par Air France Finance à fin décembre 2023, 2024 ou 2025.

En ce début d’année 2021, la pandémie de Coronavirus continue de perturber l’activité économique des filiales d’Air France Finance SAS. Même si l’arrivée de plusieurs vaccins permet d’envisager une prochaine sortie de crise, un retour au niveau d’activité d’avant crise ne sera pas immédiat notamment pour l’activité de transport aérien.

* *

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 5EE968A2ADB64CB4ACA84A9AC590BE	État: Complétée
Objet: Veuillez signer avec DocuSign : Air France Finance RCA 2020_A signer.pdf	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 17	Signatures: 2
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe:
Horodatage de l'enveloppe: Désactivé	Yael Chartier
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	6 place de la Pyramide
	Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
	Adresse IP: 163.116.163.123

Suivi du dossier

État: Original	Titulaire: Yael Chartier	Emplacement: DocuSign
30/06/2021 14:33:25		

Événements de signataire

Signature	Horodatage
Guillaume Crunelle	Envoyée: 30/06/2021 14:37:47 Consultée: 30/06/2021 14:38:46 Signée: 30/06/2021 14:39:17
	
Partner	
Deloitte France Audit	
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique	Sélection d'une signature : Image de signature chargée
Détails du fournisseur de signature:	En utilisant l'adresse IP: 163.116.163.120
Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign
Émetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1	
Authentification: SMS (+33 6 73 67 91 96)	
Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:	
Non offert par DocuSign	

Eric Dupre	Envoyée: 30/06/2021 14:39:18 Consultée: 30/06/2021 15:16:04 Signée: 30/06/2021 15:22:05
	
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique	Sélection d'une signature : Image de signature chargée
Détails du fournisseur de signature:	En utilisant l'adresse IP: 86.242.165.55
Type de signature: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Localisation du fournisseur de signature: https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign
Émetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - SI1	
Authentification: SMS (+33 6 11 48 78 23)	
Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:	
Non offert par DocuSign	

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage**

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Clément Meyer	Copié	Envoyée: 30/06/2021 15:22:05 Consultée: 30/06/2021 15:22:40
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)		
Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign		

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	30/06/2021 14:37:47
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	30/06/2021 15:16:04
Signature complétée	Sécurité vérifiée	30/06/2021 15:22:05
Complétée	Sécurité vérifiée	30/06/2021 15:22:05

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

AIR FRANCE FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 24 000 000 euros
Siège social : 45, rue de Paris
95747 Roissy CDG
93290 Tremblay en France
341 178 697 RCS Bobigny
(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux-mille vingt et un,
Le 30 juin,

La soussignée, Société Air France, société anonyme au capital de 126 748 775 Euros, dont le siège social est situé 45 rue de Paris, 95747 Roissy Charles de Gaulle Cedex, 93290 Tremblay en France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 420 495 178,

Associé unique et propriétaire de la totalité des 8.000.000 actions composant le capital social d'AIR FRANCE FINANCE (la « Société »),

Représentée par Monsieur Steven Zaat,

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
3. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN
4. Renouvellement du mandat du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
5. Constatation de l'expiration du mandat du cabinet SALUSTRO REYDEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant
6. Pouvoirs pour formalités.

Les cabinets KPMG et Deloitte, Commissaires aux comptes titulaires de la Société, ont été dûment informés de ces décisions.

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes dudit

exercice comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 85 368 000 €.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Associé Unique, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la façon suivante :

Montant du résultat :	85 368 000 €
au compte Report à nouveau créditeur de :	124 674 000 €
qui après cette affectation sera créditeur de :	210 042 000 €

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que la Société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 de ce Code.

TROISIEME DECISION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

QUATRIEME DECISION

(Renouvellement du mandat du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire arrive à échéance à l'issue des présentes décisions et décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

CINQUIEME DECISION

(Constatation de l'expiration du mandat du cabinet SALUSTRO REYDEL en qualité de Commissaire aux comptes suppléant)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat de BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant arrive à échéance à l'issue des présentes décisions et décide de ne pas le renouveler, compte tenu des dispositions de l'article L. 823-1 I du Code de commerce.

SIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Steven ZAAT', written over a horizontal line.

Steven ZAAT
Pour SOCIETE AIR FRANCE